

## **Quel avenir pour la recherche scientifique en Belgique ?**

### **Discours prononcé par Mme Christine Defraigne**

Cher Monsieur le Baron Englert,

Chers collègues,

Mesdames, Messieurs en vos titres et qualités,

C'est pour moi une véritable chance d'avoir l'opportunité, en ma qualité de Présidente de cette Haute Assemblée, d'organiser un colloque sur l'avenir de la recherche scientifique en Belgique.

Je tiens à remercier Monsieur le Baron François Englert, prix Nobel de physique 2013 qui nous honore, une nouvelle fois, par son soutien, sa présence et sa participation à cette journée de réflexion. La consécration de vos travaux et la reconnaissance internationale dont vous jouissez renforcent la position de la recherche belge dans le monde, ce qui constitue une plus-value certaine pour notre pays. Par votre talent et votre expertise, je suis d'ores et déjà persuadée que votre intervention constituera une source d'inspiration et une valeur ajoutée aux débats qui nous occuperont ce jour.

Il m'importe également d'insister sur la qualité du panel d'orateurs qui ont accepté de venir donner leur vision de la recherche en Belgique. Il est important de souligner la présence d'intervenants qui sont issus de l'échelon européen jusqu'aux niveaux régional et communautaire. Cette approche dégressive doit favoriser une discussion cohérente et ouverte. L'objectif est de parvenir à accroître les échanges et points de vue entre les

différentes strates de notre société actives en matière de recherche et de l'innovation qu'elles soient issues des secteurs privé ou public.

À ce titre, vous aurez l'opportunité d'entendre des interventions de représentants de la Commission européenne, de chercheurs étrangers et belges, de coordinateurs de pôles d'attractions interuniversitaires et de responsables institutionnels de tous les niveaux de pouvoir en Belgique.

L'objectif de cette journée est de mettre en perspective l'organisation et le financement de la recherche scientifique au sein des entreprises dans les différentes entités du pays. Ces analyses seront réalisées à la lumière de la stratégie « Europe 2020 ».

Cette stratégie a pour but de promouvoir une Union de l'innovation. Elle cherche à améliorer les conditions et l'accès aux financements en matière de recherche et d'innovation.

Au travers de cette nouvelle stratégie, l'Union tend à garantir l'apparition d'idées innovantes, issues des laboratoires universitaires comme des services de recherche et développement. Ces idées devront être transformées de façon efficiente en produits et en services créateurs de croissance et d'emploi.

Il est utile d'insister sur la nécessité d'avoir une conception large de la notion d'innovation. Celle-ci se rapporte tant aux secteurs public que privé, et concerne tant les petites, moyennes et les grandes entreprises, les services à valeur ajoutée pour leurs utilisateurs que les industries, les industries culturelles ou encore le design.

La recherche et l'innovation ne doivent pas être perçues dans une optique uniquement de rendement commercial. Elles doivent également assurer la pérennité de notre société. Nous disposons de formidables outils qui sont

tournés vers l'avenir et capables d'apporter les innovations technologiques de demain.

La Belgique a et doit jouer un rôle en la matière. Une approche stratégique est donc indispensable. Nous devons prendre conscience de l'Etat de la recherche en Belgique et dégager des piste de réflexions objectives et constructives pour l'améliorer.

Comme le confirme l'Union européenne, si 3% du produit intérieur brut de l'Union consacré à ce thème est atteint à l'horizon 2020, pas moins de 3,7 millions d'emplois pourraient être créés, et le PIB européen annuel augmenter de près de 800 milliards d'euros d'ici 2025. Le challenge vaut donc incontestablement la peine d'être relevé.

En Belgique, les autorités politiques ont fait le choix d'y consacrer 1% du PIB des pouvoirs publics et 2% de celui issu du secteur des entreprises.

Cette conférence se situe dans la lignée des nouvelles compétences qui ont été attribuées au Sénat suite à la sixième réforme de l'Etat. Parmi ses nouvelles missions, le Sénat doit jouer le rôle de « Chambre de réflexion » entre les différentes entités du pays. Un débat qui aborde la politique scientifique en Belgique trouve donc naturellement sa place au sein de l'Assemblée.

En effet, la particularité de notre paysage institutionnel entraîne une répartition de compétences entre les diverses entités du pays en matière de recherche scientifique et d'innovation. Cette transversalité de la politique scientifique conforte la nécessité d'une intervention du Sénat pour favoriser le dialogue entre les différents acteurs et autorités compétentes.

La politique de la recherche est, d'ailleurs, au cœur des préoccupations du gouvernement. Comme le souligne l'accord, ce dernier veillera à renforcer

les mesures favorables au secteur de la recherche et du développement. Dans ce cadre, le gouvernement fédéral insiste notamment sur l'intérêt de poursuivre le financement de la recherche dans notre pays. A l'instar de ce discours, il souligne la nécessité de soutenir d'avantage la recherche fondamentale ou appliquée.

Cette dernière est en effet un moteur essentiel en vue d'obtenir des innovations révolutionnaires et constitue le socle sur lequel repose tout développement technologique futur.

Comme le soulignait le philosophe français Gaston Bachelard : « L'esprit scientifique nous interdit d'avoir une opinion sur des questions que nous ne comprenons pas, sur des questions que nous ne savons pas formuler clairement. Avant tout, il faut savoir poser les problèmes ».

Pour ces diverses raisons, le Sénat a un rôle important à jouer dans le débat et est, indiscutablement, le lieu privilégié pour mener ce type de réflexion au combien importante pour l'avenir de notre développement en matière de recherche et d'innovation.

Je tiens donc à remercier chacun d'entre vous pour votre présence et laisse désormais la parole à nos intervenants.

03.03.2015